

## RESSOURCE EN EAU – ETE 2022

En vue de la gestion de la ressource en eau, Monsieur le Préfet de Côte d'Or a signé :

- Un arrêté préfectoral cadre N°615 du 20 mai 2022 relatif à la gestion de la ressource en eau en période d'étiage sur le département de la Côte d'Or
- Un arrêté préfectoral N°751 du 24 juin 2022 portant constat de franchissement de seuils entraînant la limitation ou la suspension provisoire de certains usages de l'eau sur une partie du territoire du département.

La Commune de MARIGNY LE CAHOUET fait partie de la zone d'alerte SN12 Armançon amont – Brenne. A la date du 24 juin 2022 cette zone est placée **en niveau d'alerte**. Ce niveau d'alerte entraîne des restrictions des usages de l'eau.

### Face à la sécheresse, ayons les bons réflexes.

Soumis ou non à des mesures de restrictions, chacun d'entre nous peut adopter les bons réflexes pour économiser l'eau :

#### Particuliers :

- J'évite de laisser couler l'eau ;
- Je limite les arrosages de mon jardin ;
- J'utilise mes appareils de lavage à plein ;
- J'installe des équipements économes en eau.

#### Industriels :

- Je recycle certaines eaux de nettoyage ;
- Je mets en place des circuits fermés ;

#### Agriculteurs :

- Je mets en place des tours d'eau pour l'irrigation ;
- J'utilise un matériel d'irrigation hydro-économe ;
- Je réduis l'irrigation selon les horaires définis dans les mesures de limitation des prélèvements.

**L'eau est une ressource rare, alors économisons-la.**

**SÉCHERESSE**  
**AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR ÉCONOMISER L'EAU**

**USAGE DOMESTIQUE**

- Éviter de laisser couler l'eau
- Utiliser les appareils de lavage à plein
- Limiter les arrosages des jardins
- Installer des équipements économes en eau

**INDUSTRIE**

- Recycler certaines eaux de nettoyage
- Mettre en place des circuits fermés

**COLLECTIVITÉS**

- Réduire les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable
- Optimiser l'arrosage des espaces verts et du nettoyage des voiries
- Connaître les volumes d'eau consommés pour éviter de surconsommer ou gaspiller
- Distribuer des kits hydro-économes dans les foyers

**AGRICULTURE**

- Mettre en place des tours d'eau pour l'irrigation
- Utiliser un matériel d'irrigation hydro-économe
- Réduire l'irrigation selon les horaires définis dans les mesures de limitation des prélèvements